



désaccord garde enfants

Par milly7, le 28/08/2023 à 13:08

Bonjour,

Actuellement en garde alterné de mes 2 enfants 15 ans et 12 ans, j'ai jusqu'à présent les semaines paires.

Mon ex mari affirme que nous devons changer les semaines.

Il souhaite que je les récupère ce jour, semaine du 28/08 (semaine impaire) et qu'il les récupère de nouveau la semaine du 04/09.

Je ne suis pas d'accord avec lui au vu de mon emploi du temps qui est déjà tout planifier pendant les semaines paires.

Il veut absolument faire ce changement.

J'ai rdv avec un avocat le 04 octobre afin de déposer une requête devant le JAF afin de notifier mon tour de garde les semaines paires, chose qui n'a pas été inscrite lors de notre divorce en 2016.

En attendant le depot de la requete, comment dois-je procéder ? il est impossible pour moi avec mon travail de les garder les semaines impaires.

Je souhaite simplement continuer comme nous faisons depuis des années.

Ma question :

Que dois-je faire ? si je ne les ai pas le 04/09, déposer une main courante ? personne n'arrive à me renseigner a ce sujet.

par avance merci

Emilie

Par yapasdequoi, le 28/08/2023 à 13:37

Bonjour,

Comme sur l'autre forum :

qu'est-il écrit sur le jugement concernant les vacances scolaires ?

Chez qui étaient les enfants lors de la dernière semaine avant les vacances ?

Par **Sibyla**, le **29/08/2023** à **13:23**

Bonjour,

Je comprends votre situation difficile. Il est important de trouver une solution qui convienne à tout le monde, y compris à vos enfants.

En attendant votre rendez-vous avec l'avocat, je vous recommande de tenter de trouver un accord avec votre ex mari. Vous pouvez lui expliquer votre situation et lui proposer de trouver une solution alternative, comme par exemple une garde alternée un peu plus souple, avec des weekends plus longs ou des vacances alternées.

Si vous ne parvenez pas à trouver un accord, vous pouvez déposer une main courante au commissariat. La main courante est une déclaration écrite qui permet de signaler un fait à la police. Elle ne donne lieu à aucune enquête, mais elle permet de garder une trace de vos démarches.

Si votre ex mari ne respecte pas l'accord de garde actuel, vous pouvez le poursuivre en justice. Vous pouvez demander au juge aux affaires familiales de fixer les modalités de garde et de fixer une pension alimentaire.